

FORFAIT DEMI-PENSION DU COLLEGE

Informations générales

- La demi-pension du collège fonctionne au forfait **4 jours uniquement** (4 repas par semaine).
- La facture, dénommée « **avis aux familles** », sera confiée à l'élève chaque trimestre :
 - Courant octobre pour le 1^{er} trimestre : septembre à décembre ≈ ~~180,00~~ € 180.00
 - Courant janvier pour le 2^e trimestre : Janvier à mars ≈ 150,00 €
 - Courant avril pour le 3^e trimestre : avril à juillet ≈ 150,00 €
- Le paiement de la demi-pension devra s'effectuer :
 - soit **dans sa totalité, à réception de la facture,**
 - soit **en plusieurs mensualités par prélèvement automatique.** Des documents à compléter vous seront distribués **dès la rentrée scolaire.** Le détail des dates de prélèvement vous sera communiqué par l'Agence Comptable avant le premier prélèvement.
 - soit par TIPI (Site de télépaiement des services publics locaux).
- Les remboursements de trop perçus (voyages, sorties pédagogiques...) s'effectuent **uniquement par virement bancaire.** Nous vous demandons, pour ce faire, de **fournir un RIB** dans le dossier d'inscription ou de réinscription.
- **Une remise d'ordre** (déduction sur le montant de la demi-pension) peut être accordée dans les cas suivants :
 - Changement d'Etablissement en cours de trimestre.
 - Absence pour raison de santé supérieure à 15 jours consécutifs et hors congés scolaires sur demande de la famille et sur présentation d'un certificat médical.
 - Pour toute absence à l'initiative de l'établissement et ce dès le premier jour (stage en entreprise, voyage scolaire, journée pédagogique...).